

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
Montréal, le 3 août 2010

ADISQ – APFTQ – ARRQ – SARTEC - SOCAN – SODRAC - UDA

Industries culturelles / Radiodiffusion / Télécommunications

Ouvrir les télécommunications à la propriété étrangère c'est perdre notre espace culturel distinct

Telle est la conclusion du mémoire soumis à Industrie Canada par sept associations des secteurs de la musique et de l'audiovisuel, dans le cadre de la consultation « *Ouvrir les portes du Canada à l'investissement étranger dans les télécommunications : options de réforme* » lancée en juin 2010, qui propose un projet de réforme visant à ouvrir davantage le secteur des télécommunications aux investissements étrangers. Les signataires du mémoire veulent le maintien des restrictions actuellement en vigueur.

Soulignant que les industries culturelles produisent des biens uniques, non substituables et que les chansons, films, séries télé, documentaires ou variétés, servent à affirmer notre identité, les signataires, soit l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), la Société du droit de reproduction des auteurs compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC), et l'Union des artistes (UDA), soutiennent que les industries culturelles, la radiodiffusion et les télécommunications forment désormais un ensemble stratégique. Pour demeurer compétitif, cet ensemble convergent doit être encadré par une réglementation cohérente avec les impératifs de la politique culturelle.

Ceux qui refusent de voir le lien entre les télécommunications, la radiodiffusion et les industries culturelles nient l'évidence : la convergence de tous ces secteurs est une réalité. Les entreprises de télécommunications et de radiodiffusion sont désormais toutes des véhicules de diffusion et de distribution des œuvres produites par les industries culturelles canadiennes. Ce sont aussi maintenant les mêmes entités corporatives qui regroupent des filiales offrant des forfaits rassemblant des services de télécommunications et de radiodiffusion.

Alors que la réglementation a fait ses preuves en radiodiffusion et en télécommunications et que personne n'a encore démontré l'évidence des effets positifs de la déréglementation du contrôle étranger, il faut s'interroger sur les véritables raisons motivant cette proposition de réforme du gouvernement fédéral. En effet, la réglementation canadienne actuelle a permis l'éclosion d'entreprises florissantes et performantes, qui offrent déjà des services accessibles et abordables aux Canadiens. Nier cette évidence laisse croire qu'il s'agit pour le gouvernement de la poursuite d'une question purement idéologique, plutôt qu'une démarche basée sur des faits.

Pour les signataires, la richesse et la vitalité de la production d'ici ainsi que le succès de nos chansons, films et séries télévisées attestent déjà la compétitivité du secteur. Or, ces résultats découlent à la fois des mesures de soutien public et de l'encadrement réglementaire en place.



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

ARRQ
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

SARTEC

SOCAN
Société canadienne des auteurs,
compositeurs et éditeurs de musique
Society of Composers, Authors and
Music Publishers of Canada

sodrac

UDA

Plutôt que de favoriser une plus grande compétitivité, l'ouverture au contrôle étranger entraînerait la perte de lieux de décisions essentiels à la production et la diffusion d'œuvres émanant de créateurs d'ici et reflétant leurs valeurs et leurs expériences. Sous propriété étrangère, les entreprises de radiodiffusion ou de télécommunications seraient tentées de prioriser le positionnement et l'investissement dans des productions conçues ailleurs.

En fait, le mémoire établit que l'amélioration du caractère concurrentiel du secteur télécommunications/radiodiffusion/industries culturelles, passe à la fois par le maintien du contrôle national des entreprises de ce secteur et le renforcement de la réglementation actuelle qui nous permet de produire et diffuser des œuvres originales reflétant notre tissu culturel.

Voir en pièces jointes :

- Sommaire du mémoire en français et en anglais ;
- La description des sept associations signataires du mémoire.

– 30 –

Sources :

Solange Drouin, ADISQ (514) 842-5147 poste 227
Claire Samson, APFTQ (514) 397-8600
François Côté, ARRQ (514) 842-7373
Yves Légaré, SARTEC (514) 526-9196
France Lafleur, SOCAN (514) 844-8377
Guylaine Thérout, SODRAC (514) 845-3268 poste 223
Sylvie Brousseau, UDA (514) 288-6682



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

